

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. A. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

Election législative du 18 décembre

CANDIDAT DU COMITÉ ÉLECTORAL DES Républicains radicaux socialistes de la 3^e Circonscription

Élu en Réunion publique

ALPHONSE HUMBERT

ILLUMINATIONS

Les attardés étaient en joie; le Lyon mystique a illuminé. C'est la fin de la tragédie du moyen-âge. Une foule de pèlerins a gravi la sainte colline en entonnant des cantiques. Ils ont chanté: *Sauvez Rome et la France, au nom du Sacré-Cœur*, Rome avant la France; c'est la coutume. On ne parle de la France que pour mémoire, c'est vraiment Rome qu'il faut délivrer. Le pape n'y est plus en sécurité, il parle d'aller chercher le raps chez les mécréants. C'est ainsi que le catholicisme fait du progrès.

Les manifestations comme celles d'hier soir sont innocentes; il faut bien que les femmes s'amuse; car c'est vraiment un divertissement de femmes que cette façon bizarre d'attacher des petits drapeaux blancs et bleus, avec des coeurs percés, des jésus enflammés, des A. M.; emblèmes sacrés, sacrés emblèmes. Il n'y a que les mains fines de nos aristocratiques filles d'Eve pour placer sur les balcons des maisons neuves, ces rangées de lanternes vénitienne, en l'honneur de Marie, protectrice de la cité.

Il ne faut point s'arrêter à ces enfantillages qui prouvent moins la foi que l'habitude. Puis tout est dans les résultats. Les maisons sont illuminées le 8 décembre, mais aux jours d'élections les cléricaux honteux n'osent se montrer; ou sinon c'est la défaite. Les urnes ne se laissent pas toucher par la grâce céleste.

Ces manifestations des grands quartiers n'ont rien de remarquable que le côté décoratif; on trouve un nouveau sujet de promenade les jours où l'on ne sait que faire, et comme les vogues sont finies depuis longtemps, comme on ne peut plus admirer les phénomènes vivants: les moutons à deux têtes, la femme géante, ou l'homme tonneau, on se rattrape sur un phénomène d'une autre espèce. On va voir les gens qui, en plein dix-neuvième siècle, qui après Voltaire, après la Révolution, après 1830, font encore fumer des lampions pour déclarer que la science n'est rien à côté de ce dogme renversant de l'immaculée conception.

Ils admettent cette chose comme base fondamentale: une vierge est mère, elle est mère de son créateur; elle produit son auteur et engendre son père. On en a conduit aux petites-maisons qui n'avaient pas émis de plus fantastiques aphorismes.

A Fourvières, on est en fête; il y a des zig-zags de feu tout le long de la côte; car le plus court chemin qui mène à la chapelle, ce n'est pas la ligne droite, c'est la ligne brisée. Et tout en haut, on fait partir des boîtes de mirlouille; ce sont les canons de l'Eglise qui font entendre leurs voix. Cette Eglise a tout l'air d'un château-fort. C'en est un aussi. C'est le château-fort de la superstition dressée en face de la pensée. Les architectes de ce temple étrange connaissent l'Ancien-Testament; il y a quelque part une certaine histoire du déluge: les pêcheurs s'étaient réunis sur les plus hauts sommets; l'eau envahit les plaines, monta, monta, et elle dépassa de cent condées les plus hautes montagnes. L'esprit de liberté, qui fait la conscience libre, envahit aussi la société; l'Eglise peut dresser

aussi haut qu'elle le voudra les assises de ses chapelles; l'esprit de liberté les envahira, les submergera, les brisera.

On ne croit plus. Les lampions ne feraient point pâlir l'éclat du soleil. On peut chanter des cantiques, entonner des actions de grâce, brûler des cierges, faire partir des pétards; on ne fera pas que le passé soit l'avenir. Le progrès marche, tant pis pour les attardés, tant pis pour les mystères, tant pis pour les hommes d'un autre âge. Il faut la route libre: il faut qu'il passe. Nos cléricaux peuvent entonner la trompette et compter leurs lanternes vénitienne; ils n'empêcheront pas ce fait tout matériel, tout politique, qu'en face de Benoit Labre qu'on fait saint, sourit M. Paul Bert qui est ministre.

La chapelle de Fourvières, se découplant dans la pourpre des feux, de Bengale, nous rappelait hier assez exactement ces ruines du passé dorées par le soleil couchant que le peintre aime à rencontrer sur son chemin, dans la campagne de Rome.

La foi vive de nos ancêtres ne demandait pas cette mise en scène théâtrale; mais la foi se meurt, et Fourvières qui comprend le goût du jour, se met en frais de décorations, fait brûler des flammes de bengale lance des boîtes d'artillerie, et donne au public, avide surtout d'un plaisir gratuit, une pièce à grand spectacle.

Le 18 décembre, il y aura une élection à la Guilloitière: les cléricaux qui comptent aujourd'hui leurs lampions, compléteront leur statistique en comptant leurs voix.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

La séance d'aujourd'hui pourrait être intitulée: «La première à Gambetta ou le commencement de la fin.»

La discussion des crédits supplémentaires, qui avait pris au début le caractère de légères escarmouches, s'est terminée par un véritable échec ministériel.

C'est M. Ribot qui a eu les honneurs de cette importante journée, mais suivons l'ordre chronologique. Il ne semblait pas que le débat devait prendre des proportions aussi considérables.

Dans la salle des Pas-Perdus, avant la séance, l'affluence est grande. Les tribunes sont remplies. Dans les groupes de députés, de fonctionnaires, de visiteurs et de journalistes, un moment on se demande si M. Gambetta prendra la parole.

Tous les ministres sont à leurs bancs. M. Gambetta, très-confiant, cause avec ses collègues.

LA SÉANCE

Séance du 8 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à deux heures. M. Langlois dépose le rapport sur les crédits relatifs aux fortifications.

M. Louis Legrand lit le rapport sur le projet de loi portant ouverture au ministère de l'Intérieur, sur l'exercice 1881 d'un crédit supplémentaire de 90,400 fr. pour les dépenses du personnel de l'administration départementale en Algérie.

Le rapporteur lit le rapport contenant une réserve sur les irrégularités avec lesquelles les dépenses ont été engagées; il conclut à la réduction du crédit à 78,000 francs.

Ceci constitue le premier coup d'épingle.

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. Il expose l'extension du territoire civil de l'Algérie qui entraîne une augmentation du personnel des commissions du budget, qui a été mise au courant de la situation. Elle a cru devoir retarder l'inscription des dépenses jusqu'à la présentation d'un projet de remaniement administratif en Algérie. Ce projet n'a pas été présenté à la Chambre, mais la dépense restait nécessaire. Le rapport conclut au retranchement de 4,000 fr. distribués comme gratification à l'occasion du 14 Juillet. Le gouvernement demande à voter intégralement le crédit.

M. Legrand riposte que la commission ne proteste pas contre les crédits généraux, mais contre l'incorporation d'un cas spécial. Deux fois, la commission a repoussé

les crédits, cependant la dépense a été engagée.

Si pareil procédé s'établissait, le parlement serait réduit à néant. D'ailleurs la dépense a été consacrée particulièrement, seulement pour le personnel subalterne, 590,000 fr. ont été appliqués pour l'augmentation de la solde du préfet d'Alger.

M. Gambetta, en présence de cette résistance, devient nerveux. Il le deviendra plus encore. Bientôt M. Waldeck-Rousseau revient à la charge. Alors commence une discussion amenant tantôt M. Legrand, tantôt M. Waldeck à la tribune.

A trois reprises, le ministre tend à démontrer que les dépenses qui révolteraient la Chambre sont prises sur les fonds ordinaires, et les dépenses que la Chambre approuverait sont imputées sur les crédits supplémentaires demandés. C'est piteux! La réduction est repoussée.

Le Vote

Le projet est adopté par 337 voix contre 103, sur 440 votants.

Certaine agitation est relevée après cette sorte de joute entre M. Legrand et le ministre.

La question était minime: «Voici les plus importantes sur la discussion du projet d'ouverture des crédits d'organisation des premiers ministres.»

Le premier orateur pourtant semblait devoir rendre la Chambre somnolente et faire avorter le débat, il est impossible de supposer un orateur plus monotone et plus incolore que M. Franck-Chauveau qui expose les considérations politiques qui ont déterminé la commission à accepter les nouveaux crédits.

M. Chauveau faisant allusion au vote timide émis dans le rapport et demandant à l'avenir que les créations ministérielles nouvelles soient soumises au vote préalable de la Chambre, M. Franck-Chauveau dit que grand est le besoin de innovations graves, grevant le budget et gagnant la République; il faut autre chose que des protestations platoniques.

Il approuve seule la création du sous-secrétaire de la guerre.

Il blâme l'adjonction des cultes au ministère de l'instruction publique. Il critique le choix de la personne de M. Paul Bert n'apportant pas l'esprit de conciliation.

Il admet la création du ministère de l'Agriculture et discute le rattachement de ce ministère au service hydraulique appartenant au ministère des travaux publics.

Après le vote des traités de commerce, que resterait-il à faire au ministre du commerce. Les fonds seraient mieux consacrés à de nouvelles écoles d'arts et métiers.

A quel sort le ministère des arts! Il ne développe pas les arts par la création d'un ministère. En 1870 le ministère des beaux-arts a été créé également au profit de M. Maurice-Richard disparu devant les révolutions. Des théories pareilles, péjorées s'expliquent uniquement par le besoin de créer des fonctionnaires dépendants et un ministre qui par le vote de la Chambre fasse l'appoint de la majorité dans un cas grave. (Rires.)

M. Leroy, rapporteur, expose que la commission a adopté en principe la création des nouveaux ministères; il réserve l'examen des détails et ne veut pas entraver les débuts du ministère. Mais la commission entend réserver les droits de créations nouvelles à l'avenir et les droits de la future commission du budget de 1882.

Pendant le discours de M. Chauveau et surtout pendant les explications de M. Leroy, M. Gambetta donne de nombreuses marques d'impatience, sa tenue laisse même beaucoup à désirer. A chaque minute il pousse une exclamation, cause, interromp, frappe le couvercle de son pupitre comme s'il était maître de régler la discussion de la Chambre.

Voici M. Proust qui maintenant défend le ministère des arts.

L'approbation de M. Gambetta n'empêchera pas les déclarations de M. Proust d'être bien faibles et parfois ridicules.

L'orateur dit que la nouvelle organisation est utile et passive (Rires). Il déclare que personne n'a montré plus d'éloignement que lui pour les fonctions publiques.

Les mouvements et les rires forcent le ministre à s'arrêter.

Le reste du discours tend à démontrer l'utilité et le bon marché de l'administration nouvelle. Souvent les attaques de M. Chauveau, sont prises à partie avec amertume mais piétinement.

M. Proust regagne son banc au milieu de l'accueil glacial, sauf celui de M. Gambetta.

L'irritation croissante du président du conseil se trahit par des renversements de tête des élements grossiers sur les pupitres de ses voisins allons! allons! M. Gambetta parlera, il ne pourra jamais, et tant mieux pour nous, se calmer.

Le Prince de Léon apparaît à la tribune, il dit que les crédits demandés sont la négation des promesses faites au pays par le parti républicain. L'opposition, autrui les demandait la réduction des dépenses qu'elle augmente arrivée au pouvoir. Ce que M. Devès, ministre de l'Agriculture, va surtout cultiver à la campagne, c'est sa candidature.

M. Gambetta proteste de son banc; il faut cependant une nouvelle protestation contre l'œuvre nouvelle de M. Gambetta, pour faire sortir le créateur autoritaire de ses gonds, c'est M. Beauquier qui atteint ce résultat.

L'honorable député de Besançon, en termes excellents, s'élève contre le développement du fonctionnarisme et de l'ingérence de l'Etat dans toutes les branches de l'activité nationale. On a été jusqu'à demander la mise en adjudication des bureaux. L'idée était neuve, paraît bizarre.

L'idée n'est pas neuve, s'écrie M. Gambetta, c'est le rétablissement de la vénalité des charges.

M. Beauquier ne conteste pas le droit d'organiser les services à sa guise pourvu que le budget n'en souffre point. Il dit que les arts n'ont pas besoin de direction officielle, pas plus que les arts de l'Etat, que la religion de l'Etat.

L'orateur termine en demandant si le gouvernement se réserve le droit de créer de nouveaux ministères sans l'assentiment de la Chambre.

Cette demande vise Gambetta. Il se lève, s'avance d'un pas alerte et le lève couronné. Au début, la voix est grave; elle s'anime peu à peu et le ton devient agressif, malgré l'atténuation ampoulée, quand la mesure est prête à être dépassée et on sent l'irritation violente qui, à la fin du discours, ne se dissimule plus.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta a dit: Dans un pays comme la France, dont la démocratie est maîtresse de ses actes, les créations de ministères ne sont pas des questions de majorité parlementaire.

Répondant à l'insinuation précédente, il ajoute que le jour où le cabinet n'aurait pour appoint que les voix de ses membres, il se considérerait légalement comme invité à se retirer.

Mais c'est surtout dans la suite du discours que sa verve autoritaire se dessine et que le président du conseil essaie d'antihier en dénaturant leurs sentiments, tous ceux qui lui font résistance; écoutez ce passage, il a été bien débité, d'ailleurs, par M. Gambetta:

Ce n'est pas par des considérations mesquines et personnelles qu'il faut résoudre de pareilles questions, mais on ne fait bien les affaires du pays que par la division du travail et pour mettre un terme à la rapacité d'une bureaucratie oisive. Il n'y a qu'un moyen: la spécialité des services. Le système des adjudications, dont a parlé M. Beauquier pourrait avoir un succès devant certain public, mais il aurait l'effet de ramener les abus de l'ancien régime. La vénalité des charges, l'exploitation du pays par des fermiers généraux. Il peut y avoir quelque chose à faire dans l'organisation des fonctions publiques, mais en y apportant les modifications nécessaires, on en fera le plus merveilleux instrument du travail national.

Il y a une opinion tendant à réduire la France en une poussière impalpable par le fédéralisme, mais quand elles se produisent elles rencontrent toujours pour les combattre l'orateur et ses amis.

Deux fois les interruptions de M. de Lannesson et de la gauche ont provoqué une réponse aigre du président du Conseil, mais le mouvement s'apaise. L'orateur poursuit et le passage, où après avoir montré l'utilité du ministère de l'Agriculture, dont les 25 millions de français ressortissent par l'activité et les travaux, il s'écrie:

Songerai-je à contester la création du ministère de l'Agriculture, ministère spécial et national dont la création est réclamée depuis 1846.

Toute cette partie recueillie des applaudissements. La partie suivante soulève moins d'enthousiasme. Il s'agit des ministères des arts.

M. Gambetta le prend suffisamment justifié par les titres. Il s'étonne que le rapport annonce tant de réserves et larde les crédits ne se accordent que par douzaine. Il fallait procéder d'une façon plus grande et parler autrement du mécontentement ressenté. La Commission n'a émis qu'un vœu, mais avec quelque chose de malicieux et de dangereux. La question doit être posée plus hautement.

Que la Chambre se prononce pour ou contre les crédits avec leur caractère politique et gouvernemental.

M. Gambetta descend et regagne son banc. Personne ne hendra donc tête à l'orateur? Il pourra donc se passer toutes ses fantaisies. Non, voici un adversaire calme, redoutable, qui va le prendre corps à corps, l'enserrer dans une argumentation logique et inflexible et qui finira aux unanimes applaudissements de la Chambre, à réduire et à mater l'autorisation et à le faire capituler. C'est l'événement de la journée. M. Gambetta amené à venir à réception, à mettre les pouces, à prier, on lui a prier car c'est par une prière que le président du conseil va terminer.

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot, bien maître de lui-même, répond avec calme dans un langage d'une grande pureté, avec une politesse qui contraste avec les emportements, les déféctions et l'arrogance de M. Gambetta.

Il dit: La commission s'est posée dès le premier jour, sur le terrain politique, sans critiquer les détails et le fonds des choses, elle s'est trouvée en présence d'un acte politique qui a apprécié ce point de vue.

Elle n'a pas voulu créer des difficultés au ministre. Elle a proposé d'accepter les crédits sans contestations. Il examine ensuite si la création des ministères par des décrets n'est pas fâcheuse. Elle n'a pas été possible dans un autre pays. En 1878 M. de Bismarck voulait établir le ministère des chemins de fer, au moyen d'articles spéciaux de la loi des finances, cette proposition fut critiquée, on voulait une loi spéciale, le ministre ne fut pas créé.

En Italie le gouvernement voulait en supprimer un ministère existant on procéda par un décret, la Chambre fut unanime à condamner ce système. Quand on ne peut sans loi créer une sous-préfecture, est-il possible de pouvoir par de simples décrets transformer et modifier l'organisation des ministères?

Il poursuit. Le parlement doit donner un avis sur les questions. Il doit en être saisi par une loi. Le président du conseil, quand il était président de la commission du budget se montrait beaucoup plus jaloux des privilèges de la Chambre. Il admettait alors que la commission en accordant l'argent, avait le droit de l'accompagner de quelques conseils.

Il faut avoir entendu cette phrase dite avec une ironie mordante et froide, cinglant l'échine de M. Gambetta et qui est saluée par les applaudissements de toute la Chambre. Il faut avoir vu le malaise du président du conseil, sur son banc, pour juger la gravité du coup porté au gouvernement. Le discours de M. Ribot est irréfutable, superbe, implacable par sa modération même contenue dans cette fin.

La commission a obéi à des précédents graves, en émettant un vœu qui soulève les critiques du président du conseil. Par ce vœu, elle n'a pas voulu diminuer l'autorité et le prestige du gouvernement. Elle a voulu seulement lui faire connaître son sentiment et appeler sur cette question grave l'attention du cabinet et du pays.

Toute la Chambre accueille par des applaudissements frénétiques cette magnifique et vengeresse diatribe contre le gouvernement personnel. A droite, au centre, à gauche, toutes les mains sont levées, et c'est un blâme contre les prétentions de M. Gambetta. Celui-ci le juge ainsi. Il ne veut pas accepter cette situation. Son insistance et son échec sur ce point vont continuer un désastre moral.

Il croit, par des finesses, par des flatteries, gagner le cœur de ses feaux. Il se trompe. Mais on écoute ces précautions oratoires, qui affluent, laissant percer par-ci, par-là, des coups de sifflet frappant à faux.

M. Gambetta comprend que la Chambre ait applaudi une discussion aussi fine et serrée, surtout en cette matière, où on a toujours le beau rôle en se posant en défenseur de prérogatives parlementaires. (Murmures.)

Mais il ne faut pas confondre la situation dissemblable du président de la commission du budget en 1878, qui disait que le gouvernement de l'Algérie était justiciable de la commission du budget. Mais en matière de création de ministères, il faut faire deux parts. Le président de la République a un droit constitutionnel en créant ou en supprimant des ministères. Le Parlement a droit à refuser les crédits.

De nouveaux murmures accueillent cette théorie étrange, tendant à créer des questions de cabinet perpétuelles. Il continue:

Mais on peut critiquer l'introduction d'un vœu dans les crédits véritables, la marche à suivre serait d'inviter le gouvernement par une délibération séparée, à présenter une loi sur la question, dans les conditions où se produit ce vœu, qui n'est pas aussi offensif qu'il paraît, car il constitue une forte censure contre l'exercice de la prérogative du pouvoir exécutif.

Pourquoi la commission n'y renoncera-t-elle pas? Elle pourra le reprendre ultérieurement sous une autre forme. Le président du conseil formule cette prière:

« La commission donnerait un témoignage de ces sentiments, dont M. Ribot se fait l'organe. »

La Chambre demeure impassible. Ainsi, M. Gambetta a commis, en insistant sur le retrait du vœu, la plus lourde des maladresses. Si le vœu n'est pas retiré, il résultera que le ministre, dès sa naissance, a été entaché d'un vote de blâme, et le vœu subsistait.

M. Ribot réparaît, sans se départir de sa ligne de conduite primitive.

M. Ribot répond adroitement qu'il pourrait y avoir lieu de délibérer si la Chambre était appelée à rendre un vote sur l'opinion émise par la commission; mais la commission ne peut rien retirer, ne proposant rien.

On ne retire pas une opinion, on peut seulement ne pas insister sur la question. Il y a eu échange de vues entre le gouvernement et la commission. Elle l'a fait dans des conditions de courtoisie et d'indépendance, ne pouvant que faire honneur au Parlement.

La Chambre passe à la discussion des articles. Les crédits pour le traitement du ministère et du personnel des arts est adopté par 310 voix contre 117, sur 427 votants.

L'augmentation de 6,250 fr. au chapitre 2 du ministère du commerce, pour location d'un immeuble pour l'installation du ministère, demandée par le rapporteur, ainsi rectifiée, est adoptée.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 330 voix contre 403 sur 733 votants. Les autres crédits de l'article 1^{er} est adopté ainsi que l'article 2. L'ensemble du projet de loi est adopté par 280 voix contre 403 sur 683 votants. M. Lehardy demande à la Chambre le renvoi à la commission nommée du traité de commerce avec le belandaïa. (Adopté.) Il y aura séance demain à deux heures. La séance est levée à 6 heures 40.

A la sortie, on commente les incidents de la séance. L'avis est qu'à part la valeur réelle du discours de M. Ribot, le succès de l'orateur est dû aussi à un sentiment de satisfaction répondant au besoin de voir enfin un homme s'élever victorieusement contre le despote. Un ministre soucieux de sa dignité n'eût pas accepté une pareille situation.

SÉNAT

Séance du 8 décembre

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès verbal est adopté. Discussion du projet de loi adopté par la Chambre sur les récompenses à l'occasion de l'exposition d'électricité.

L'article unique est adopté. M. Lenoël dépose son rapport sur les réparations à accorder aux victimes du 2 décembre. Le rapport concluant à la prorogation pour les réclamations à faire de ce chef. L'urgence est déclarée après quelques instants.

On procède au scrutin l'ensemble de la proposition. Le président déclare que 147 membres seulement ayant voté, le scrutin est nul et sera recommencé à l'ouverture de la prochaine séance.

M. Varroy dépose un rapport sur le crédit supplémentaire pour la Tunisie. Les conclusions tendent à l'adoption du projet de loi voté par la Chambre. L'urgence est déclarée.

Sur la demande de M. Freycinet la discussion est renvoyée samedi à 2 h. La séance est levée à 4 h. 25.

Incendie DE L'OPÉRA COMIQUE DE VIENNE

Nombreuses Victimes

Vienna, 8 décembre, 10 h. soir.

Le Ring-Théâtre opéra comique de Vienne est en flammes.

Le feu s'est déclaré quelques minutes avant le lever du rideau.

L'administration et les pompiers s'efforcent de sauver les personnes enfermées dans la salle.

Au dernier moment on craint que l'accident ne prenne des proportions semblables à celles du grand théâtre de Nice. On croit qu'il y a de nombreuses victimes.

LES JOURNAUX

Paris, 8 décembre.

— La République française dit qu'après le discours de M. Léon Say qui, dans la réunion des députés sénatoriaux de Seine-et-Oise s'est prononcé pour la révision, la bataille peut être considérée comme gagnée. Personne ne croira plus que la révision puisse être fatale à l'existence du Sénat. Tous comprennent que cette révision est le salut et la consécration pour l'Assemblée générale des communes.

— La Paix se déclare disposée à faire crédit au cabinet jusqu'après les élections sénatoriales, convaincue que des ministres qui veulent faire beaucoup ont besoin de prendre du temps avant de commencer leur œuvre.

— Le Journal des Débats au sujet de l'instruction des femmes dit qu'il faut respecter les croyances, en corriger l'exagération possible, mais se garder de l'énervation contraire.

— Le Parlement considère comme inévitable la formation des partis dans la Chambre.

— Le Gaulois défend le Sénat contre le reproche de cléricisme.

— Le Soleil critique ces assemblées, dont on ne sait plus si elles sont politiques avant d'être religieuses.

— Le Paris-Journal voudrait que le Sénat cessât d'être un corps politique, et

qu'il fut seulement la représentation des intérêts, mais avec le droit d'initiative et un droit de veto.

— Le Paris estime que tout est en état de travail dans le gouvernement et la majorité.

— Le Siècle fait ressortir les inconvénients du traité de Bardé au point de vue douanier.

— Le Journal de la Seine, députés qui se portent candidats au Sénat.

— La Lanterne dit que la majorité doit refuser les crédits des nouveaux ministères.

— Le Radical félicite les électeurs lyonnais d'avoir donné une leçon à M. Varambon qui n'a pas été fidèle à ses engagements.

— L'Intransigeant dit que le rapport de M. Lévy témoigne que la Chambre est mécontente des nouveaux ministères.

— Le Figaro blâme M. Lévy de ses compromissions avec le radicalisme.

— Le National est en mesure d'affirmer que M. Gambetta s'est exprimé en termes très favorables sur la proposition de M. Naquet, demandant le rétablissement du divorce.

— Le Siècle donne à entendre que le gouvernement sera bientôt appelé à expliquer sur son attitude envers les congrégations religieuses.

— Le Paris dit qu'il est douteux que M. Desprez reste à son poste auprès du Vatican.

Le même journal dit que M. Lévy s'est prononcé très énergiquement en faveur de la révision limitée. Il ajoute que le programme des délégués de Seine-et-Oise deviendra évidemment le programme de tous les délégués de France.

INTERIEUR

Paris, 8 décembre.

ACTES OFFICIELS

L'Officiel publie divers décrets autorisant l'Archevêque de Caen et l'Indre à s'imposer extraordinairement.

Il contient également des promotions dans la marine et un arrêté instituant un concours pour le prix de manufactures de Sévres.

L'ÉLECTION D'AUBUSSON

Les électeurs d'Aubusson seront convoqués le 8 janvier pour élire un député en remplacement de M. Le Faure.

LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE

Les bureaux de poste feront le service de la caisse d'épargne dès le 1er janvier.

LES INSTRUCTIONS SUR L'ALGÉRIE

Les instructions du ministre de l'intérieur relatives à l'Algérie ne seront pas publiées au Journal officiel parce qu'il n'est pas d'usage de publier de documents de ce genre.

Le gouverneur général donnera à ces documents la publicité qu'il jugera utile de leur donner.

L'ÉLECTION DE M. DÉCLARD

M. Déclard a été élu membre du conseil supérieur de l'Instruction publique par la section de l'enseignement primaire.

Le conseil de l'enseignement primaire de M. Vulpian.

BANQUET DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
La société de géographie donnera un banquet en l'honneur de M. de Lesseps, le 17 décembre.

LE PRÉFET DE LA SEINE

Plusieurs de nos confrères annoncent à nouveau la retraite très prochaine de M. Herold, comme préfet de la Seine.

On parle beaucoup, pour lui succéder, de M. de Heredia, le nouveau député de la première circonscription du dix-septième arrondissement.

M. de Heredia siège à l'extrême gauche, mais il est, en même temps, rédacteur au journal opportuniste, le Globe.

Extrême gauche mitigée, n'est-il pas vrai?

MORT DE HUBERT DELILLE

M. Hubert Delille, ancien sénateur, est mort.

LES DIVERSES CLASSES DE PRÉFETS
Le ministre de l'intérieur a l'intention de demander des crédits pour pouvoir, conformément à la loi existante, élever sur place, d'une classe à l'autre, les préfets qu'il juge mériter cet avancement.

En Tunisie

Paris, 8 décembre.

Un télégramme du général Sausser nous annonce que les deux divisions qui opèrent dans le Sud de la Régence vont incessamment revenir vers Feriana et Kairouan. La colonne Logerot a renforcé la garnison de Gabès. La colonne Forgemol a occupé Gafsa. Elle se sont mises en relations toutes deux au nord des Chotts. Il a été reconnu que la plupart des rebelles étaient au Sud, près de la frontière Tripolitaine. L'essentiel est de les y maintenir. Un détachement assez considérable a été laissé à Gafsa. Un autre a augmenté les éléments disponibles de Gabès.

De ces deux endroits pourront partir de petites colonnes volantes qui seront très suffisantes pour assurer la tranquillité dans le Djeddid et dans le Sahel.

En remontant vers le Nord, les deux divisions Logerot et Forgemol vont traverser les territoires des tribus qu'elles ont déjà soumises en se dirigeant vers le Sud, de manière à en rendre la pacification complète. La première reviendra à Sfax, Sousse et Kairouan. Quant à la seconde du commandant en chef on ne nous dit pas quelle sera sa destination.

Le centre de la Régence est très calme en ce moment. D'après quelques correspondances particulières, on remarquerait des groupes de rebelles qui traversent la Médjerda et gagnent les montagnes de Kroumirie et de Mogodie, mais ces renseignements nous semblent peu exacts, car le nord de la Tunisie est aussi bien gardé que solidement occupé.

En Algérie

Paris, 8 décembre.

Ce qui nous met, du reste, en garde contre les informations de ce genre, c'est que les mêmes journaux qui annoncent le

mouvement des dissidents vers le Nord de la Tunisie sont ceux qui affirment, il y a quelques jours, que Bou-Amra et Si-Sliman se promenaient dans le Sud oranais au milieu de nos colonnes. Or, on sait à présent, et d'une manière tout à fait certaine, que le marabout et le chef des Ouled-Sidi Cheikh sont avec leurs partisans sur le territoire des Beni-Melik, à 140 kilomètres au sud-ouest de Figuig.

Sans doute, il y a près de la frontière du Maroc quelques tribus émigrées à la suite des événements de juillet, qui ne demanderaient pas mieux que de revenir pour razzier les gens qu'elle n'ont pas pu entraîner avec elles. Mais le général Delebecque a pris toutes les mesures nécessaires pour les arrêter. A temps. La brigade Colouin a seule été maintenue dans la région des Ksour. La brigade Louis a été ramenée vers le Kridier, où elle protégera toute la contrée des Hauts-Plateaux. Enfin, la colonne de Négrier est venue camper à Ain-ben-Khadil, où elle surveillera directement la frontière du Maroc.

Mlle Sarah Bernhardt en Russie

Paris, 8 décembre.

On envoie au Temps la traduction d'une correspondance adressée de Kief au journal l'Odessy Listok, au sujet du voyage de M^{lle} Sarah Bernhardt :

Les nouvelles reçues ici sur le renouvellement des désordres antisémitiques, à Odessa, par le fait de l'arrivée de Sarah Bernhardt, ont sérieusement alarmé la population. La possibilité d'un nouveau désastre à l'arrivée de Sarah Bernhardt à Kief inquiète beaucoup notre société. Le bruit court même que quelques personnes bien intentionnées se sont adressées au gouverneur général, M. Dienteln, afin qu'il soit proposé à Sarah Bernhardt d'éviter Kief. Quoi qu'il en soit, la situation est difficile. D'un côté, le désir d'entendre Sarah Bernhardt ; de l'autre, le désir d'éviter à tout prix des désordres que tout le monde craint.

Ces scènes violentes sont dues en grande partie aux inqualifiables articles du journal la Kierstianine, insérant chaque jour des articles disant que Sarah Bernhardt est juive, quelle dépeint et vidait les poches des Russes, quelle est presque le porte-étendard du clan israélite, etc...

Le bruit court que le public ne sera pas admis à la gare le jour de l'arrivée de Sarah Bernhardt, et que l'artiste sera voiturez sous l'escorte de la police à cheval.

L'Attitude de M. de Bismarck

Paris, 8 décembre.

Le Français publie la nouvelle suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Dans le monde gouvernemental d'Angleterre on n'est pas sans préoccupations au sujet des desseins de M. de Bismarck ; on croit même que celui-ci pourrait, au printemps prochain, chercher querelle à la France en la mettant en demeure de désarmer. Le gouvernement de ce pays le chancelier serait que le Parlement allemand lui aurait refusé des crédits pour l'armée. On m'oblige à désarmer, dirait-il, eh bien ! alors que tout »

Nous avons lieu de croire que le gouvernement anglais a fait officieusement transmettre au gouvernement français des avis dans ce sens.

L'émotion produite en Italie par les paroles de M. de Bismarck occupe beaucoup le monde diplomatique, on s'étonne même que ces paroles n'aient pas été plus remarquées en France. La France en effet est plus directement encore visée que l'Italie.

LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 8 décembre.

M. Mancini a promis de communiquer tous les documents ne pouvant pas compromettre les négociations pendantes. Quand il a assumé le portefeuille des affaires étrangères, la situation de l'Italie à l'égard de la France et de l'Allemagne et de l'Autriche, était très difficile ; le cabinet s'est attaché à regagner son autorité et son influence, à dissiper les défiances relatives aux prétendues intentions de l'Italie et à rétablir des rapports amicaux avec toutes les puissances voisines, mais surtout avec l'Allemagne et l'Autriche.

L'entrevue de Vienne a eu un grand succès ; toutefois, un rapprochement avec l'Autriche n'impliquait d'hostilité envers personne, comme le prouve la conclusion du traité de commerce avec la France.

M. Mancini croit que le silence est la meilleure réponse à des discours de M. de Bismarck, qui a voulu surtout prouver que le libéralisme est tout simplement du républicanisme masqué.

M. Mancini constatant que l'Italie seule n'a pas reconnu la situation créée par le traité de Bardé, a ajouté que toute discussion à ce sujet serait prématurée.

Relativement à l'Égypte, il regrette que l'action de l'Italie ne soit pas associée à celle de la France et de l'Allemagne.

Dans la question du Danube, l'Italie est préoccupée seulement de sauvegarder le principe de la liberté.

M. Mancini a annoncé qu'il avait pris l'initiative d'une convention internationale pour la protection des droits civils des étrangers et qu'il avait créé une commission pour un projet de loi sur l'extradition. Il a conclu en disant que son but est que l'Italie exerce une autorité et une influence légitimes parmi les nations.

DON DE M^{lle} COURBET

Paris, 8 décembre.

M^{lle} Courbet, qui est arrivée ces jours-ci à Paris pour la vente des tableaux de son frère, est allée hier, à 5 heures, au ministère des arts, et elle a annoncé à M. Antonin Proust qu'elle offrait à l'Etat le célèbre tableau de l'Entrevue d'Orléans, déclarant qu'elle n'avait laissé figurer ce tableau dans l'exposition actuellement ouverte rue Drouot, que pour conserver son caractère d'ensemble à cette exposition.

M. Antonin Proust a remercié M^{lle} Courbet, au nom du gouvernement, de ce don d'une toile qui n'est pas seulement une des plus belles pages de la peinture contemporaine, mais qui mar-

que une date précieuse dans l'histoire de l'art français.

Ajoutons que le don de M^{lle} Courbet, qui n'est pas riche, est d'autant plus honorable, qu'un amateur bien connu lui avait offert d'acquiescer l'Entrevue d'Orléans à un prix élevé, en la prévoyant que son intention était d'en faire hommage à l'Etat.

ÉTRANGER

RUSSIE

Conspiration contre le Czar

St-Petersbourg, 8 décembre.

On a arrêté une bande de quinze individus, qui étaient munis d'uniformes d'officiers et de croix de l'ordre de Saint-Georges. Ces individus voulaient probablement prendre part à la fête de Saint-Georges, qui a lieu après demain. On a pris, pour cette raison, des mesures de précaution extraordinaires, afin de prévenir un attentat.

ANGLETERRE

La question d'Orient

Londres, 8 décembre.

Le Daily Telegraph annonce de Vienne qu'on assure que l'entente est complète entre l'Autriche, l'Allemagne et la Russie sur la question d'Orient, sur la base du maintien de l'empire ottoman.

Le Morning Post annonce de Berlin que l'empereur Guillaume a promis à M. Kalnoky l'appui complet de l'Allemagne, dans la question du Danube.

CANONISATION

Rome, 8 décembre.

La cérémonie de la canonisation des nouveaux saints a duré cinq heures. Il n'y a eu aucun incident.

Dans le discours qu'il a prononcé, le pape a dit qu'il est heureux dans les tribulations présentes d'avoir augmenté les élus qui prient pour nous.

Pour le service des dépêches.

Allain LANDREC.

SOUSCRIPTION

en faveur du citoyen Favier

Total de la deuxième liste.....	91 80
Les typographes du Réveil Lyonnais réunis dans un banquet à l'occasion du 100 ^e numéro, versé par le correcteur.....	48 ..
Huit citoyens de la rue de la Madeleine.....	3 50
Versé par le citoyen Boussat.....	1 ..
Versé par deux citoyennes.....	1 ..
Une république socialiste.....	0 50
Versé par les citoyens Chabas et Gennetier.....	8 ..
Versé par le citoyen Gonnand.....	1 ..
Alliance républicaine, groupe de la Boucle (1 ^{er} versement).....	5 ..
Total de la troisième liste.....	126 80

ÉLECTION DE LA GUILLOTIÈRE

JEUNES ET VIEUX

Les cohortes du comité central, dont les rangs sont aussi éclaircis que ceux de nos régiments sous le ministère Farré, marchent sous l'étendard du Progrès, journal grave.

Cette feuille est rédigée par des vieux. Ces anciens sont furieux contre nous et contre tous ceux qui, partisans d'une politique progressive, combattent sous le drapeau du vrai radicalisme représenté à la Guillotière par Alphonse Humbert. Ces vieillards nous reprochent d'être jeunes.

A chaque instant, ils nous parlent comme le pédagogue ennuyeux au disciple nouveau venu.

Où, nous sommes jeunes ; mais, élevés à la dure école des révolutions, nous avons appris à mûrir nos idées et à n'en pas changer.

Nous étions républicains radicaux il y a dix ans, et nous le sommes encore aujourd'hui.

C'est pour cela, sans doute, qu'on nous dit en souriant malicieusement : « Vous avez encore la candeur du jeune âge ! »

H. A.

Le plus grand des organes du comité Bischoff nous accuse de prendre son masque et ses idées.

Nous ne prenons le masque de personne car notre habitude est de combattre toujours à visage découvert, nous n'avons jamais changé de politique et, décidés que nous sommes à lutter jusqu'au triomphe pour celle que nous avons choisie, nous ne craignons ni le grand jour ni la franchise.

Les masques sont utiles à ceux qui, le lendemain, attaquent ce qu'ils défendaient la veille ; les masques sont indispensables à ceux qui ont une rougure de honte à cacher. Et nous ne sommes pas de ceux-là.

Quant aux idées qu'on nous reproche de dérober, elles n'en valent vraiment pas la peine.

H. A.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la 3^e circonscription. (Élu en réunion publique).

Tous les membres de la commission sont convoqués à la réunion qui aura lieu le vendredi 9 décembre, à huit heures précises du soir, café Tremblard, 21, rue Sébastien-Gryphe.

Les commissaires y sont invités. Urgence.

Pour la Commission, BONARD.

Comité des républicains radicaux de la deuxième circonscription (Brotteaux).

Tous les délégués sont priés de se réunir ce soir, à huit heures, chez le citoyen Lombard, 45, rue Tronchet. — Urgence.

Pour la Commission, LOMBARD.

On nous prie de reproduire la note suivante :

FÉDÉRATION SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE
Grande réunion publique électorale
Citoyens,
Vous êtes invités à assister à une réunion publique électorale qui aura lieu le samedi 10 décembre, à 8 heures du soir, salle de l'Élysée, place de la Victoire.

ORDRE DU JOUR :
1^o De la souveraineté du peuple.
2^o Questions diverses.

La Commission exécutive.
NOTE. — MM. les candidats sont invités à venir défendre leurs programmes et leurs candidatures.

A NOS AMIS

Nous avons inséré à titre de renseignement, le document qu'on vient de lire. Mais nous ne saurions le faire sans y relever quelques étrangetés !

D'une part nous remarquons qu'il n'y est fait aucune mention de cartes électorales. Les organisateurs anonymes seraient-ils dans l'intention de convoquer des citoyens étrangers à la description de la Guillotière ?

De l'autre, nous ne comprenons pas qu'une réunion dite électorale puisse avoir un autre ordre du jour que celui-ci : Discussions des candidatures.

En tous cas il est indispensable que nos amis assistent en grand nombre à cette réunion. Nous comptons qu'ils n'y manqueront pas.

SOUSCRIPTION

FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la sixième liste..... 468 25
Une dame de l'Alliance..... 1 ..

Total de la septième liste..... 469 25

Villefranche, le 8 décembre 1881.

Monsieur le rédacteur,

Les travailleurs de la teinture, victimes de la grève, adressent leurs plus sincères remerciements à la chambre syndicale des mouleurs sur fer en cuivre du canton de Saint-Chamond à la Chambre syndicale des teinturiers en soie de Saint-Etienne à la Société des fleurs de Vienne (Isère).

Aux ateliers de teinture de Villefranche qui n'ont pas oublié leurs collègues en soies, nous sommes heureux de citer les noms : Patellier Berthier frères, Patellier Bernard frères, Patellier Leray, Patellier Lorrain, Patellier Mulsant, Patellier Chazy-Girard.

Notre reconnaissance grandit et devient indélébile pour ces nobles coeurs, qui se rappellent les souffrances que nous avons endurées pour tenir haut et ferme le drapeau des revendications du prolétariat, si, pour défendre le droit des travailleurs, nous nous sommes attirés la vengeance des exploiters, nous avons, en échange, la sympathie des citoyens et citoyens qui combattent pour l'émancipation des opprimés de l'industrialisme.

La commission des victimes de la grève rappelle aux citoyennes et citoyens détenteurs de listes de souscription de vouloir bien, aussitôt qu'ils le pourront, remettre au Réveil lyonnais ou au Progrès le montant de ces listes.

La Commission des victimes de la grève.

Les deux délégués de Villefranche, qui se sont présentés hier à la Buire et qui ont recolté la somme de 25 fr. 10, remercient cordialement leurs collègues ouvriers de la sympathie qu'ils leur ont témoignée.

Us doivent se présenter aujourd'hui à Oullins et nous ne doutons pas un seul instant qu'ils ne soient accueillis comme ils l'ont toujours été de la part des braves travailleurs d'Oullins.

CONCERT-CONFÉRENCE

OU
BÉNÉFICE DES OUVRIERS DE VILLEFRANCHE

Dimanche prochain, 11 décembre, à 7 heures du soir, aura lieu un grand concert-conférence au bénéfice des victimes de la grève de Villefranche, sous le patronage de la Chambre syndicale des chevronniers, maroquiniers et mégisiers de Lyon avec le bienveillant concours de M^{lle} Blouzard, Aléirac, Marie Ferrand ; MM. Chignard, Monnier, Issartel, Valentin, Berger, Sannier, Chiaramonte ; la chorale les Enfants de Lyon et la fanfare des Macchabées.

Le théâtre des Variétés, cours Morand, 39, regorgera de monde ; nous engageons les personnes qui voudront y assister à se précautionner d'avance. Le programme est des plus attrayants nous le donnons in extenso :

PREMIÈRE PARTIE
Les Quatre fils Aymon, grande fantaisie (X. X.), par la fanfare des Macchabées. — Les Réves, mélodie (Gélan), par M. Chignard. — La Légende des Ecoilers (Ludovic Benza), par M. Berger. — Tout nous dit d'attendre (Ruper), par M^{lle} Blouzard. — Je suis aimé pour moi-même (Victor Robillard), par M. Issartel. — Reviens ma Jeanne (Villemor Delorme), par M. Valentin. — Les dangers de la valse (Boieldieu), par M^{lle} Marie Ferrand. — Le Deux-Décembre (X. X.), par M. Monnier. — Fais risette à la République (X. X.), par M^{lle} Aléirac. — Le Pêcheur à la ligne, scène comique inédite (Félicia couturier). — Le matelot (X. X.), par M. Chiaramonte. — Le Retour de la journée (Uzès), par les Enfants de Lyon.

CONFÉRENCE SUR LE : SOCIALISME ET UTILITÉ DES CHAMBRES SYNDICALES, par le citoyen :

Alphonse HUMBERT

DEUXIÈME PARTIE
Beaux jours perdus (J. Arnoldi), par M. Chignard. — Je briserai mon verre (Ben Tayoux), par M. Berger. — La jeune fille et le Poissard (X. X.), par M. Blouzard. — Un combat sur la voie ferrée (Pacra), par M. Issartel. — Marguerite ce n'est plus toi (X. X.), par M^{lle} Aléirac. — Chapeau bas devant la Maréchaussée (Ritz), par M. Valentin. — La Paix, chœur (Ritz), par les Enfants de Lyon. — La Fricassée, danse comique (X. X.), par M. Chiaramonte. — Valsez, valsez (Réno Gooz), par M^{lle} Marie Ferrand. — Le

Drapeau républicain (X. X.), par M. Monnier. L'Homme à la boule, poésies (Félicia Couturier), par M. Sannier. — Souvenir de Valence (X. X.), par la fanfare des Macchabées.

M^{lle} Neulat, pianiste accompagnateur.
Prix des places : Loges, 5 fr. par place. — Fauteuils d'orchestre, 2 fr. 50. — Stalles de première galerie, 2 fr. — Premières et parquets, 1 fr. — Secondes, 1 fr. — Troisièmes, 50 cent.

Cette conférence n'a qu'un seul but, venir en aide aux victimes de la grève ; venir en aide à ceux qui ont lutté non seulement pour leurs propres intérêts mais encore pour les intérêts de toutes les corporations ouvrières françaises.

La grève de Villefranche a dû avoir une fin ; fin glorieuse, car nous pouvons dire que dans cette lutte, les travailleurs ont été jusqu'à leurs dernières munitions.

Ils ont été soutenus par leurs collègues par les chambres syndicales, par leurs amis ; il est nécessaire aujourd'hui de faire les derniers efforts et nous devons rendre hommage à la chambre syndicale des chevronniers et maroquiniers de Lyon de l'initiative qu'elle a prise.

La chorale les Enfants de Lyon, la fanfare des Macchabées prêtent leurs concours, cela ne nous étonne pas, partout où une bonne œuvre doit se propager, on peut être certain de rencontrer ces deux sociétés musicales.

Plusieurs artistes, artistes amateurs et de grand mérite (nous les connaissons déjà) ont spontanément offert l'appui de leur nom, de leur talent.

Le citoyen ALPHONSE HUMBERT est heureux lui-même de se mettre à la disposition des organisateurs du concert-conférence ; en aucune façon, la question ouvrière ne peut lui être indifférente, à lui, le candidat de la Guillotière, à lui, le candidat de la population travailleuse ; sa place y était marquée, le citoyen Humbert connaît son devoir, il le remplit avec joie, avec empressement.

La salle des Variétés ne pourra, certes pas contenir la foule qui voudra assister à cette généreuse et démocratique réunion, nous sommes certain d'avance que les amis des grévistes voudront en profiter pour leur porter encore leur obole fraternelle.

Quoique puisse en dire la réaction, l'ouvrier a du cœur, il l'a souvent prouvé, il le prouvera encore, et il ne se laissera jamais de le prouver.

H. L.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

Les indispositions constatées de Mesdames Baux et Rivier obligent la direction à changer son programme. Le Barbier de Séville sera donné aujourd'hui au lieu et place des Huguenots.

M^{lle} Baux, dont l'indisposition n'aura pas de suite fâcheuse, a demandé à la direction quelques jours de repos qui lui sont nécessaires pour se remettre complètement. Tout fait espérer qu'elle pourra reprendre son service dimanche 11 courant.

THÉÂTRE-BELLECOUR

C'est demain samedi que M^{me} Judic revient à Lyon pour donner irrévocablement, cette fois, trois dernières représentations au Théâtre-Bellecour.

Nous recevons, à l'instant, une dépêche télégraphique qui nous annonce que, demain samedi et après-demain dimanche soir, la charmante diva, après avoir joué la femme à papa, chantera deux chansons inédites nouvelles pour finir le spectacle. C'est une grande attraction de plus et une surprise fort agréable.

Ce même dimanche, en matinée, à 2 heures, M^{me} Judic jouera la Roussotte.

VERBECK A LYON

Un prestidigitateur, un homme habile. M. Verbeck est français, il a beaucoup voyagé, il a parcouru le monde. Partout il a émerveillé le public, il a étonné les hommes de science.

Victor Hugo lui-même, ému par son talent lui a dit : Il faut être bien fort, monsieur, pour bouleverser ainsi des hommes du dix-neuvième siècle.

A Paris où il était inconnu, son succès a été immense et les principaux organes de la capitale se sont plu à le constater en termes des plus élogieux.

M. Verbeck vient donner à Lyon quelques séances au Théâtre-Bellecour ; elles commenceront aussitôt après les dernières représentations de M^{me} Judic.

Dès la première représentation, nous donnerons un long compte-rendu des tours merveilleux de ce prestidigitateur artistique incomparable.

J. D.

La société chorale de l'Union Gauloise donnera le dimanche, 11 décembre à 3 heures précises au théâtre du gymnase, un concert de famille.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE
1^o La Croix d'Honneur, ouverture (Bléger). Echo Lyonnais. — 2^o L'Arbre de Liboré (V. Thiérou). M. Mortier. — 3^o Le Roman d'un Oignon (X. X.). M. Fort. — 4^o Hymne à la Nuit (Gounod). M. Permillieux. — 5^o Grand Air du Barbier (Rossini). M^{lle} Gabriel. — 6^o Noble Gaulois (P. Laroire). M. Gouget. — 7^o Pauvre Jeanne (Rupès). M. Bellet. — 8^o Les Réformes (Perrin). M. Bernel. — 9^o Aïmons toujours, (Heyberger). Union Gauloise.

DEUXIÈME PARTIE
1^o Le Sommeil de Diane (Bléger) Echo Lyonnais. — 2^o Le Rendez-vous (duo). (X. X.). M. G

Le sieur Alexandre A..., âgé de 52 ans, marchand ambulancier, demeurant rue Pierre-Corneille, a été arrêté dans son domicile, sous l'inculpation de complicité de vol par récel.

Cet individu écoulait les marchandises volées à un magasin de parafarmerie de la rue de la Barre, par un employé de magasin, actuellement sous les verrous.

Hier, à 4 heures du soir, un douloureux accident est arrivé à la scierie mécanique de M. Bonhomme, rue Croix-Jordan, à la Guilloitière.

Le nommé Charles-Philippe Tanniger, âgé de 22 ans, ouvrier découpeur, a eu le pouce de la main gauche coupé par une scie à rubans, dite lame sans fin.

La gravité de son état a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu où il a été admis d'urgence.

Où peut mener l'amour de la charcuterie !

Le jeune Boisseau Victor, âgé de dix-huit ans, poëlier, rue de Turenne, a été rencontré, place Bellecour, par des gardiens de la paix, gens incroyables et curieux, qui lui ont demandé à visiter le contenu d'un sac qu'il portait sur ses épaules.

Ce sac contenait dix-huit saucissons, dont Boisseau n'a pu prouver la propriété.

Traduit hier à l'audience des flagrants délits, il s'est entendu condamner à un an de prison.

Disons, pour motiver cette condamnation sévère, que ce vol a été commis avec effraction, et que Boisseau est un repris de justice.

Nous avons signalé à plusieurs reprises, le danger qu'il y avait, — pour les dames surtout — à descendre des tramways en marche.

Dans la matinée d'avant-hier, la nommée Venet Françoise, tisseuse, rue Tholosan, 15, est tombée si malheureusement sur la chaussée, qu'elle s'est faite des contusions assez graves.

Transportée à la pharmacie Barnoud, rue de la République, elle a reçu tous les soins que nécessitait son état.

La victime a été reconduite en voiture à son domicile.

Un camion attelé d'un cheval, appartenant à M. Brun, rue de Sully, a été heurté dans la rue Saint-Pierre, par une voiture dite jardinière. Par suite du choc, ce camion a eu un de ses brancards brisés.

Grasse et blanche, de forte encolure et d'embonpoint majestueux, elle suivait paisiblement la rue de l'Annonciade, à l'heure du mystère, à l'heure de l'amour.

Les gardiens de la paix, étonnés d'abord, n'osaient s'approcher : elle était si belle dans sa robe blanche. Cependant, il fallait la soustraire aux regards des méchants, et après un moment d'hésitation, hésitation bien naturelle, ils se décidèrent à la conduire.... en fourrière, quai Saint-Vincent, 46, où elle pourra être réclamée par son propriétaire.

C'est d'une vache, d'une belle vache normande qu'il s'agit.

Un feu de cheminée sans importance, s'est déclaré avant-hier matin, vers 11 heures, chez M. Pain, bûlanger, rue des Remparts d'Ainay, 36.

Le nommé L. P... Transporté à la pharmacie Malignon, rue Mercière, ce dernier a été l'objet des soins les plus éclairés.

Sa blessure assez profonde, n'aura pas cependant de conséquences graves.

Ce même cheval, aurait essayé quelques instants après, de mordre une jeune fille.

Si le fait est vrai, son propriétaire fera bien de prendre des mesures pour mettre un terme à de pareils exploits.

Tous les soirs, de 8 à 10 heures, concours de tir à la carabine et au pistolet (25 centimes la série de six balles); six prix sont attribués à ce concours.

Les leçons d'escrime continuent, comme par le passé, le prix est toujours de 20 centimes par leçon.

Tous les samedis, assaut. Les nouveaux adhérents peuvent se faire inscrire tous les soirs.

Le président, VACHER.

Réponse aux questions B. G. : 37 ans; 30 juin.

Il a été perdu un calpin contenant des quittances et billets à ordre payés et autres; le rapporter chez M. Brandely, rue du Sacré-Coeur, 79. Rembourse.

SOU DES ÉCOLES. — Le conseil d'administration du sou des écoles du cinquième arrondissement, est prié de se réunir aujourd'hui vendredi 9 courant, à 8 heures précises du soir, au siège de la société, rue Dubois, 48.

URGENT.

J. TERRAILLON.

CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES (Place de la Croix-Rouge, 3). — Tous les sociétaires sont convoqués pour samedi 10 décembre, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR : Continuation de la discussion de samedi passé sur la police administrative et des mœurs.

Les merveilleux résultats obtenus par le sirop pectoral souverain de la grande pharmacie des Brotteaux, 32, avenue de Saxe, le désignent au public comme l'agent thérapeutique le plus puissant contre toux, bronchites, enrhumements, etc., et démontrent qu'il est bien supérieur à tous les sirops similaires, tout en étant moins cher. Il ne coûte que 1 fr. 50 centimes la bouteille.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 8 décembre

PRÉSIDENCE DE M. MONTPELLA

L'affaire des vols qualifiés, commencée hier, ne s'est terminée qu'aujourd'hui.

Ses mauvais antécédents (une dizaine de condamnations) lui ont valu cette sévérité de la part du tribunal.

On se souvient de la tentative de meurtre commise par le nommé Borsio, dit Grolia, à Vaise.

Ce misérable, qui avait pris la fuite, n'a pu être retrouvé.

Le tribunal l'a condamné, hier, par défaut, à un an de prison.

M. Z...

DÉPARTEMENTS

RHONE

Vourles. — Le dimanche, 4 décembre, la commune de Vourles était en fête; la compagnie des sapeurs-pompiers célébrait la fête annuelle de la Sainte-Barbe.

Le soir, après un banquet au café Déclérier, banquet qui s'est prolongé une partie de la nuit, la compagnie s'est retirée en se donnant rendez-vous, le mardi, 6, pour assister à l'enterrement de leur excellent camarade.

C'était un véritable deuil pour la Compagnie, car il était aimé et estimé de tous.

Le soir, après un banquet au café Déclérier, banquet qui s'est prolongé une partie de la nuit, la compagnie s'est retirée en se donnant rendez-vous, le mardi, 6, pour assister à l'enterrement de leur excellent camarade.

Messieurs, Tout nos regrets accompagnent notre ami défunt, Pierre Guinard, qui fut un honnête homme bon parents et républicain sincère.

Par sa franchise en paroles, par son dévouement en actions, envers la Compagnie des sapeurs-pompiers, dont il a fait partie pendant plus de 30 ans, comme caporal, Pierre Guinard était cité comme l'un des meilleurs adeptes de la Compagnie. Il aimait le progrès; il fut le soutien de la Société musicale de Vourles dont il était un des membres honoraires les plus zélés.

Il était généreux pour les pauvres de la commune, qui se souviendront de lui.

Devant cette tombe ouverte qui va recevoir sa dépouille mortelle; disons lui un dernier adieu. Il emporte notre estime, gardons son souvenir pour l'honneur de sa mémoire.

Adieu, les regrets de la famille et l'estime générale l'accompagnent... Adieu brave et généreux Guinard.

Au sortir du cimetière la famille a offert un rafraîchissement à la Compagnie des sapeurs-pompiers, à la Société musicale de Vourles, ainsi qu'à tous ses amis à l'hôtel Dumont.

UN SAPEUR-POMPIER.

Villefranche. — Mercredi 7 courant ont eu lieu les funérailles civiles de la citoyenne Champalle. Une nombreuse assistance suivait le cercueil. Au cimetière, le citoyen Durand-Volzet, président de la Société de la Libre-Pensée a prononcé le discours suivant :

Givors. — Dimanche 11 courant, grand bal donné, dans la salle du théâtre, par un groupe d'artistes musiciens, au bénéfice de Mme veuve Maison. Prix d'entrée, 1 franc.

On pourra se procurer des cartes chez le concierge du théâtre et chez M. Durand, cafetier, place du Maréchal.

Mornant. — Un incendie s'est déclaré, avant-hier, dans une maison appartenant à M. Paradis, bûlanger.

L'immeuble a été complètement détruit. Les pertes, évaluées à 5,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

LOIRE

St Etienne. — M. le Président du conseil d'administration des Tramways à vapeur vient d'adresser le télégramme suivant à M. le Préfet de la Loire.

M. Thomson, Préfet de la Loire, St-Etienne.

« Je suis heureux de vous informer que, conformément au désir par vous exprimé, le Conseil d'administration consent, tarif unique de 10 centimes entre Bellevue et la Terrasse.

Le Président du Conseil, RIGAUD.

Ce n'est vraiment pas cher étant donné le confort des voitures et la longueur du parcours qui dépasse 5 kilomètres.

INCENDIE

La série des incendies continue.

Hier soir, à 11 heures, le clairon d'alarme se faisait entendre de nouveau : un incendie venait de se déclarer rue du Grand-Moulin, 6, dans la maison de M. Bérard.

Le feu a pris naissance dans le magasin de blanc de M. Pincelley Bérard, situé au 1^{er} étage.

Trois pompes à bras ont été rapidement mises en batterie et ont rendu de grands services. Une pompe à vapeur, en pression, est arrivée à 11 heures 1/2, et alors seulement, il a été possible de conjurer le danger qui menaçait tout le pâté de maisons.

Ce danger était rendu plus grand par la proximité d'un magasin de drogues, et essences diverses.

Mme Pincelley et sa bonne, ont été sauvées au moyen d'échelles, l'escalier étant inadmissible.

M. Martinier, vieillard de 80 ans aurait infailliblement péri asphyxié, dans sa chambre, au 3^e étage, sans le dévouement de M. Gaudin, commissaire central, l'inspecteur, inspecteur de police et Mobil commissaire du 6^e arrondissement qui pénétrèrent jusqu'à lui, l'habillèrent, puis après l'avoir descendu, le firent transporter à l'hôtel de la Poste.

M. le Préfet de la Loire, M. le Maire de St-Etienne et plusieurs autres notabilités étaient sur le lieu du sinistre.

Les pertes sont approximativement estimées : à 1,500 francs pour M. Carrelon, marchand de parapluies au rez-de-chaussée; à 18,000 francs pour M. Pincelley-Bérard; à 1,000 francs pour M. Bernheim, locataire du 2^e étage et à 30,000 francs pour le propriétaire.

Le tout couvert par diverses assurances.

La Ricamarie. — Le nommé Nouvel Pierre, qui était occupé au puits Caintin, en qualité de manoeuvre a été pris sous son éboulement; la mort a été instantanée.

ISÈRE

LES ENFANTS DU DRAC

Dimanche prochain, 11 décembre, la société les Enfants du Drac, donnera son banquet annuel, à midi, à l'Alcazar.

Tullins. — Un ouvrier mégissier, le sieur Bugnozot, âgé de 55 ans, qui avait été vu dans la journée de dimanche, demandant quelques secours pour continuer sa route, a été découvert mort, vers 8 heures du soir, dans le canal d'une fabrique de papier, à Fures.

On suppose qu'il se trouvait en état d'ivresse et que le brouillard ne lui aura pas permis d'apercevoir les bords du canal peu large et sans danger en cet endroit.

Il a été trouvé sur lui divers papiers qui ont permis d'établir son identité.

M. le commissaire de police de Tullins, assisté de M. Barral, docteur, ont procédé à la levée du corps.

SAONE-ET-LOIRE

VIOLE VERGISSON

Macon. — L'enquête judiciaire au sujet du viol de Vergisson, dont nous avons déjà quelque peu entretenu nos lecteurs, se poursuit activement, nous dit-on.

fine-champagne, fit tomber du bout du doigt la cendre ferme de son cigare et dit tout à coup :

— Sais-tu, petite marquise, que tu n'es pas drôle ce matin ?

Lazarine n'écoula point.

Elle continuait à battre silencieusement la mesure.

Le meilleur des pères remplit de chère treuse verte un second verre de Bohême et reprit :

— As-tu quelque chose qui te taquine ?

Fauteuil de M. Dufauré.

MM. Cherbuliez . . . (élu) 17 voix

Maquet 10

de Mazade 3

de Bornier 3

Tribune publique

Lyon, le 7 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil Lyonnais,

Je profite de votre vaillant journal éditorial à la cause de la classe ouvrière; pour porter à la connaissance des ouvriers terrassiers, mineurs et casseurs de pierres, et maronniers qu'il existe un décret non abrogé du 12 juillet 1878, qui leur donne le droit d'avoir des travaux de terrassement d'enclosures et d'exploitation de carrières, et lorsque les travaux n'excèdent pas 20,000 fr. on peut les leur adjuger; passé cette somme il se portent adjudicataires, et si le rabais est le même qu'un entrepreneur la préférence doit leur être donnée; ils ne souscrivent pas de cautionnement; il me semble que nos corps élus, d'après les travaux qui veulent d'accomplir avec les deniers des contribuables pourraient parfaitement appliquer cette loi qui a été rappelée par une circulaire ministérielle au commencement de cette année.

Si ces Messieurs sont certainement, d'après les promesses qu'ils font tous au moment de leurs élections de prendre l'intérêt du travailleur, l'application de ce décret serait déjà un pas dans les réformes sociales; cette loi est insérée dans le tome II des lois et décrets de 1848.

Dans cet espoir, je vous présente mes salutations empressées.

BECCUE, Rde de la Claire.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Tous les ouvriers tisseurs, traitant spécialement les articles meubles, sont invités à une réunion privée qui aura lieu samedi 10 décembre à huit heures du soir, café Ricottier, boulevard de la Croix-Rouge, 133.

ORDRE DU JOUR : Règlement à établir. — Questions de salaires et de fabriques.

La Commission.

Nota. — En vente au bureau, Indicateur contenant les noms, adresses et spécialités d'articles de tous les fabricants de soieries de Lyon (prix, 20 cent.), fers de peluches numéros 6 à 9.

Ouvriers charpentiers. — Toute la corporation est invitée à une grande réunion publique samedi, 10 courant, à 8 heures du soir, salle Gélérier, rue Sainte-Élisabeth, 108.

Ordre du jour : Questions intéressant la corporation toute entière.

Chambre syndicale des ouvriers tonneleurs. — Cotisation mensuelle dimanche, 11 courant, au siège social, avenue de Saxe, 72, entrée rue de Saxe, 6, de 1 à 4 heures.

Pour le bureau : GREZOUILLÉT.

Charronnage. — La chambre syndicale a l'honneur de prélever ses adhérents, qu'une réunion générale privée aura lieu samedi, 10 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16.

ORDRE DU JOUR : Perception des cotisations. — On recevra les adhérents. Ceux qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre, en trouveront à la porte.

Le secrétaire, E. VANEL.

Chambre syndicale des ferblantiers-singueurs. — Le syndicat prévient ses adhérents qu'une réunion trimestrielle aura lieu samedi, 10 courant, au siège social, rue Port-du-Temple, 25.

ORDRE DU JOUR : 1^o Révision des statuts; 2^o Question de finances. On reçoit les cotisations, ainsi que les nouveaux adhérents, tous les samedis, de 8 à 10 heures du soir.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

45

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

(Suite.)

— On dit que ce sera bien, cette pièce ?

— Ah ! superbe, monsieur ! magnifique ! à dégotter les premiers théâtres de Paris. Si vous étiez arrivé deux minutes plus tôt, vous auriez vu sortir de mon bureau notre jeune premier rôle, M. Fernand Volnay, qui remplacerait bien avantageusement le regretté Mélingue.

— Vraiment ?

— Monsieur, je vous l'affirme, et vous pouvez me croire.

— Je voudrais louer un fauteuil d'orchestre.

Pendant ce temps Stanislas Picolet avait exhibé son portefeuille, et le posait tout ouvert sur la tablette en face du guichet.

— Combien vous dois-je ? — demanda-t-il.

— C'est cinq francs, monsieur. — Sta-Pi venait de retirer un billet de cent francs d'une poche de l'agenda; il le tendit à la buraliste et, par une maladresse très adroitement combinée, il fit glisser de la tablette sur le bureau intérieur quelques lettres au milieu desquelles se trouvait le portrait-carte venant du prince Totor, qui s'était par conséquent sous les yeux de madame Lambert.

— Oh ! pardon, madame ! — s'écria le policier marron. — Maladroite que je suis... j'ai laissé échapper sottement des papiers.

— Et une photographie... fit la buraliste.

— Celle d'une artiste de Paris. Madame Lambert avait pris la carte et l'examinait curieusement.

— Une artiste ?... répéta-t-elle.

— Et elle habite Belleville ?

— Parfaitement... — Pas bien loin du théâtre, je crois.

— Ce n'est pas la même, dit Sta-Pi tout haut, en ajoutant mentalement : C'est bien celle que je cherche.

Il tendit la main pour reprendre la photographie et les papiers, et réintégra le tout dans son portefeuille.

— Voici votre strapontin, monsieur, fit la buraliste, je vais vous rendre votre monnaie.

— Un instant, madame ! interrompit Stanislas dont une idée soudaine traversait le cerveau. Pourriez-vous mettre une loge à ma disposition pour un de mes amis ?

— Une loge d'avant-scène, oui, monsieur. Celles du premier étage sont libres, et il m'en reste une au rez-de-chaussée, de cinq places.

— Veuillez me faire le coupon de celle-là.

— A l'instant, monsieur.

Sta-Pi solda le montant de sa location, serra ses coupons, sortit du bureau le visage radieux, et se rendit à la brasserie du théâtre où il commanda un bock et ce qu'il fallait pour écrire.

Après avoir avalé sa bière il traça les lignes suivantes :

« Bonne nouvelle ! Ce soir, cinq heures, sera un petit café de la rue de la Victoire.

« Attendrai jusqu'à six heures.

« Respect et dévouement.

— Je le prends, madame, je le prends.

— Je vais vous faire le coupon, monsieur, dit la buraliste.

Et madame Lambert, après avoir écrit le mot : loué sur la feuille, en face du strapontin n^o 71, prit un billet de couleur verte, le rempli et le signa.

— C'est comme ça. J'en aurais eu le double, tout serait loué ! Mais je puis vous offrir un strapontin, au quatrième rang, près de la sortie, le n^o 71. Consultez le plan, voyez si cela vous convient, et décidez-vous vite, car nul doute qu'avant cinq minutes on ne vienne me le demander.

— Je le prends, madame, je le prends.

— Et madame Lambert, après avoir écrit le mot : loué sur la feuille, en face du strapontin n^o 71, prit un billet de couleur verte, le rempli et le signa.

— C'est comme ça. J'en aurais eu le double, tout serait loué ! Mais je puis vous offrir un strapontin, au quatrième rang, près de la sortie, le n^o 71. Consultez le plan, voyez si cela vous convient, et décidez-vous vite, car nul doute qu'avant cinq minutes on ne vienne me le demander.

— C'est comme ça. J'en aurais eu le double, tout serait loué ! Mais je puis vous offrir un strapontin, au quatrième rang, près de la sortie, le n^o 71. Consultez le plan, voyez si cela vous convient, et décidez-vous vite, car nul doute qu'avant cinq minutes on ne vienne me le demander.

— Je le prends, madame, je le prends.

— Et madame Lambert, après avoir écrit le mot : loué sur la feuille, en face du strapontin n^o 71, prit un billet de couleur verte, le rempli et le signa.

— C'est comme ça. J'en aurais eu le double, tout serait loué ! Mais je puis vous offrir un strapontin, au quatrième rang, près de la sortie, le n^o 71. Consultez le plan, voyez si cela vous convient, et décidez-vous vite, car nul doute qu'avant cinq minutes on ne vienne me le demander.

— Je le prends, madame, je le prends.

— Et madame Lambert, après avoir écrit le mot : loué sur la feuille, en face du strapontin n^o 71, prit un billet de couleur verte, le rempli et le signa.

— C'est comme ça. J'en aurais eu le double, tout serait loué ! Mais je puis vous offrir un strapontin, au quatrième rang, près de la sortie, le n^o 71. Consultez le plan, voyez si cela vous convient, et décidez-vous vite, car nul doute qu'avant cinq minutes on ne vienne me le demander.

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 8 décembre 1881.

Les impressions sont meilleures aujourd'hui, c'est la bourse d'attente, sans mouvements convulsifs. Les affaires sont plus restreintes. La banque de Lyon et de la Loire débute à 1,500, touche un instant le cours 1,575 et revient en clôture à son point de départ.

CAUSERIE MÉDICALE

Parmi les médicaments qui ont la propriété de rendre à l'organisme des principes réparateurs qui lui manquent dans certains cas, il n'est pas indifférent de faire un choix judicieux. Comme l'appauvrissement du sang s'accompagne toujours de l'anémissement des forces assimilatrices, le bon sens le plus élémentaire dit assez si le fer et les phosphates contenus dans la viande...

Aussi, les éléments qui composent le VIN BERTRAND, en font-ils, de l'aveu du corps médical tout entier, le seul tonique et le seul reconstituant qui rende à l'économie la plénitude de ses forces et concoure véritablement au rétablissement des fonctions digestives.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. DIDIER, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soignés de suite; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F. Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes : A vue, 2 0/0; A 3 mois, 3 0/0; A 6 mois, 4 0/0; A 1 an, 4 1/2 0/0; A 2 ans et au-dessus, 5 0/0. Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS St-Etienne, rue de Foy, 3 OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions. Ordres de Bourse. Service spécial pour la Caisse de Reports.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles. Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 3, à Lyon. Le Directeur-Gérant, TONY LOUP Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine est installée sur le modèle des vastes établissements créés à Paris et à Londres pour mettre à la portée de tous, les produits nécessaires au maintien de la santé. Si la conception commerciale la plus large a présidé à leur organisation, ils remplissent aussi une mission vraiment philanthropique, en rendant accessibles, au plus grand nombre, des soins sanitaires et hygiéniques qui étaient, autrefois, l'apanage de quelques privilégiés. Comme tous les grands établissements, la Pharmacie Saint-Antoine ne s'adresse pas à une catégorie spéciale de clients, mais à toutes les classes de la société : par la perfection et la fraîcheur de ses produits, elle peut satisfaire les plus difficiles; par le bon marché, qu'elle pousse à ses dernières limites, elle répond aux besoins de ceux qui sont le plus obligés de compter avec leurs ressources.

Le système adopté par la Grande Pharmacie Saint-Antoine est bien simple : offrir au public des médicaments de premier choix, toujours frais, pour mériter sa confiance; et vendre très bon marché pour s'attirer une clientèle et faire un chiffre d'affaires considérable, ce qui lui permet de se contenter d'un très léger bénéfice sur chaque opération. C'est sur ces bases que sont organisées toutes les grandes maisons nouvelles, dans les diverses branches du commerce et de l'industrie : et leur succès est aussi éclatant que mérité. Les autres maisons, avec des ressources restreintes, une clientèle limitée, des achats en seconde ou troisième main, des frais généraux élevés, en regard d'un chiffre d'affaires presque insignifiant, non seulement ne peuvent offrir au public que des produits d'une provenance douteuse, mais sont obligés de vendre fort cher; et elles ne peuvent posséder un stock de marchandises suffisant pour répondre à tous les besoins des consommateurs.

Il faut au contraire, pour se mettre à la hauteur des grandes maisons nouvelles, s'approvisionner aux lieux mêmes de production, procédé qui a le double avantage d'assurer l'intégrité des produits et de supprimer les intermédiaires si onéreux du commerce; mettre à profit tous les perfectionnements apportés par la science, soit dans l'installation des appareils, soit dans le traitement des produits; avoir constamment sous la main un approvisionnement toujours complet, toujours frais parce qu'il se renouvelle sans cesse, toujours irréprochable sous le rapport de la qualité, pour que tout acheteur devienne un client.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine met tous ses soins à la prompte et scrupuleuse exécution des ordonnances de MM. les Médecins; les médicaments aussitôt préparés, sont remis au client ou portés à domicile, dans tous les quartiers de la Ville. Les expéditions en France et à l'Étranger sont faites aussitôt les ordres reçus et par les voies les plus rapides.

Les Eaux minérales, les Spécialités pharmaceutiques, françaises et étrangères, sont l'objet de remises exceptionnelles. Les ordonnances seront tarifées 30 % au-dessous des prix ordinaires.

La préparation des Vins de Quinquina de la Grande Pharmacie Saint-Antoine mérite une mention spéciale. Bien que les prix en soient extrêmement réduits, ils sont d'une qualité tout-à-fait hors ligne et défient toute concurrence. Qui n'a été déçu par l'emploi des vins de quinquina achetés bon marché, et pronés par toutes les trompettes de la réclame? C'est que d'habitude, pour ces préparations, on prend dans le commerce des vins qui n'offrent aucune garantie de pureté, et, par suite, de salubrité; puis on y incorpore, dans des proportions quelconques, des sortes inférieures de quinquina, soit même quelque succédané de cette écorce bienfaisante : faut-il s'étonner si un pareil mélange est inefficace, et quelquefois même malfaisant.

Les vins employés par la Grande Pharmacie Saint-Antoine, aussi bien ceux qui sont vendus le meilleur marché que les plus chers, sont tous d'une origine absolument authentique; tous sont préparés avec l'écorce du Quinquina Jaune Royal, le plus efficace de tous, suivant les doses rigoureuses du Codex. Ce qui permet de les vendre même meilleur marché que ceux qui sont le moins consciencieusement préparés, c'est, d'une part, qu'étant additionnés de quinquina au-delà des octrois, ils sont exempts des droits considérables qui frappent les vins; c'est d'autre part que nos acquisitions de vins et d'écorces de quinquina, faites dans les pays mêmes de production, sont affranchis de tous les frais écrasants d'intermédiaires. L'âge seul des vins employés différencie leur prix : mais un vin un peu jeune, s'il est naturel et généreux, peut fournir la base d'une excellente préparation, pourvu que la quantité et la qualité du quinquina qui y est incorporé ne laisse rien à désirer.

Pour permettre à chacun de suivre les prescriptions si essentielles de l'hygiène, grâce auxquelles tant de maladies

pourraient être évitées, elle offre gratuitement à tout ses clients un volume de 350 pages, intitulé Vocabulaire de l'Hygiène et de la Santé. Cet excellent recueil, basé sur les plus récents travaux des sommités savantes, trouvera sa place dans toutes les bibliothèques, et chaque famille voudra le conserver précieusement pour y puiser mille préceptes et recommandations salutaires, ainsi que l'indication des premiers soins à prendre dans tous les cas, avant l'arrivée du médecin.

Consultations médicales gratuites tous les jours de 9 heures à 11 heures le matin et de 6 heures à 8 heures le soir, par un ancien médecin des hôpitaux, 3, rue Dubois, au-dessus de la Pharmacie Saint-Antoine.

VICE DU SANG. — L'acréte du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette séve qui fermente dans la nature entière, que l'acréte du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acréte subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer le virus qui corrompt le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le Vin dépuratif de la Grande Pharmacie Saint-Antoine; il entraîne et expulse le virus morbifique, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les dartres, l'eczéma et en général toutes les maladies de la peau sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument

périeur, dont aucune préparation ne saurait approcher. Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demandeur toujours sous son véritable nom où l'aller chercher où il se fabrique : A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS ET RUE MERCIÈRE, 24, LYON. Plus de cent cinquante mille bouteilles sont vendues annuellement. 6 fr. le litre. Exiger la signature L. Viravelle, pharmacien.

MAUX DE GORGE. — L'illustre chimiste BERTHOLET a doté la thérapeutique d'un sel qui a été longtemps considéré comme le remède par excellence des affections de la bouche, des gencives et du ylarix (stomatite, gingivite, amygdalite, etc.) : c'est le chlorate de potasse, appelé, du nom de son inventeur, sel de BERTHOLET. Des travaux postérieurs ont démontré que pour ces affections l'action de la soude était préférable à celle de la potasse; cette opinion, émise par le professeur Ch. ROBIN, a été partagée par le corps médical tout entier. Un autre perfectionnement de cet excellent remède était encore à désirer, c'était l'élimination du chlorure, qui irrite plus ou moins violemment les muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes : ce dernier perfectionnement, nous l'avons réalisé au-delà de toute espérance, après de nombreux essais, par l'introduction de l'Acide Thymique, dont les propriétés sédatives et balsamiques sont bien connues, et qui appartient au groupe, si justement apprécié aujourd'hui, des Phénols. Aussi nos Pastilles au Thymate de Soude sont-elles le remède souverain, définitif, de toutes les affections du palais : aphtes, gonflement, ramollissement et suppuration des gencives, fétidité de l'haleine, amygdalite, pharyngo-laryngite, stomatite, etc. Elles purifient l'haleine et laissent dans la bouche le parfum le plus suave.

Il est nécessaire de dire ici que l'acide thymique, d'une préparation extrêmement délicate, est souvent impur, alors que de sa pureté même dépend tout le succès du traitement; celui que nous employons, étant préparé par nous-mêmes dans nos laboratoires, au moyen d'appareils à vapeur construits spécialement pour cette destination, ne peut laisser aucun doute sur sa parfaite efficacité; aussi ne saurions-nous trop engager le public à se mettre en garde contre les préparations à base d'acide thymique qui ne sortiraient pas des laboratoires de la Grande Pharmacie Saint-Antoine de Lyon.

20 Centimes le rouleau et au-dessus; choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Flandrin, 10, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartons, échantillons sur demande.

ON DEMANDE à louer appartement de quatre pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

A LOUER Très joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillotière, 24, au premier. Pour le visiter, s'y adresser tous les jours de 3 à 4 heures.

L'IMPUISSANCE est guérie n'importe où. Pège, Bourse au d'Egyptien E. St-Charles à Genève. Afr. 25 c. joindre timbre pour réponse.

LECONS d'Italien, d'Allemand, et d'Espagnol. Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUÉ. Traitement facile à suivre, en secret, même en voyage. INJECTION QUÉ hygiénique, préservatrice et infailible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUÉ, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

60 ans de succès BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des LAITIÈRES DU RHONE les beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône. Beurre extra-fin, genre Isigny, le kil. 5 fr. Beurre fin de table, 3 50 Qualités estampillées

MAISON PELLERIN-BARDIN LYON - 41, Cours Morand - LYON SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS Dessins et exécution de Broderies LINGERIE CONFECTIONNÉE Trousseaux & Layettes

L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphe stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavaret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent; mais il y a des lors tendance à la chlorose (pâles couleurs); la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie la plus souvent pour cause originelle d'état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les malaises, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication suffisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impénétrable aux rayons du soleil, se sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et déprissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits. On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des angles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspnoée, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir complètement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insécurité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution no-

table de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout le chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux. Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte; les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine. C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globes rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les malaises d'une période ordinairement pénible; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, et même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils repèrent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les malaises qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie. Dr. T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

ON DEMANDE A LOUER Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112e société des commis et employés de commerce, 8, r. Stella.

AU GRAND BON MARCHÉ 18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière) La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux Siège Social : Rue de la République, 61 - LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.065	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.698
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs. A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés. Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882. Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs. Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs. Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

UN JEUNE HOMME Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.